

Plaintes

Sur les 54 plaintes reçues pendant l'année par les deux commissaires au sujet du Ministère (48 l'année précédente), 48 ont été présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Aucune de ces plaintes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* portait sur des retards (comparé à six l'année dernière). Après enquête, 12 des plaintes concernant l'accès à l'information ont été considérées comme réglées, quatre ont été jugées sans fondement et il y a eu six désistements.

Affaires portées devant la Cour fédérale

En 2002-2003, aucune nouvelle demande n'a été déposée en vertu de l'article 41 de la *Loi sur l'accès à l'information*. Toutefois, deux demandes étaient encore à l'étude.